

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 JUILLET 2014**  
**Convocation du 1<sup>er</sup> Juillet 2014**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, s'est réuni le lundi 07 juillet 2014 à 20 heures en Mairie.

**Etaient présents** : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, ASTIER Bernard, ROSSELOT Nathalie, BORNE Anne-Lise, DAMOTTE Julien, COURTOT Catherine, HENISSE Viviane, MATYSIAK Annie, BELEY Frédérique, BERMONT Francis

**Procuration de** : Mr CLAVEQUIN Jean-Pierre à Mr BERMONT Francis  
Mme ELSLANDER Nathalie à Mr BARLOGIS Pierre  
Mr ZABOLLONE Thierry à Mme ROSSELOT Nathalie  
Mme CHEVALLEREAU Jessica à Mme BORNE Anne-Lise

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----

**1 – SUBVENTIONS ANNEE 2014**

Nathalie ROSSELOT présente les demandes de subvention pour l'année 2014 et propose une revalorisation pour certaines associations locales.

Un tableau récapitulatif des demandes des associations a été transmis à chaque élu et fait apparaître un montant de 5 886 €.

Un formulaire de demande de subvention sera transmis à chaque association.

Pour mémoire montant inscrit au BP 2014 : 6 100 €

Décision du CM : Accord à l'unanimité

Demande de l'association départementale des Francas du Doubs pour une aide individuelle pour les enfants de la commune qui fréquentent le Centre de Loisirs Vacances Musicales (stage de 3 semaines).  
A titre indicatif, la commune participe à hauteur de 7 €/enfant/jour pour les enfants inscrits au Francas de Châtenois les Forges.

Le Maire propose d'allouer 50 €/enfant ; environ 5 enfants seraient concernés sur la commune  
Cette participation rentre dans le budget des subventions de l'année.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

**2 – CONVENTION ACTIVITES JEUNESSE CHATENOIS**

Nathalie ROSSELOT propose de passer une convention avec la commune de Châtenois les Forges pour adhérer aux activités jeunesse organisées durant les congés scolaires (été + petites vacances).

Lieu : complexe sportif à chatenois

Période : 15 juillet et éventuellement petites vacances

Proposition de tarif de la commune de Chatenois : 8 €/enfant/jour et 4 € en ½ journée

Décision du CM : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention

**3 – DEROGATION AMENDES DE POLICE**

Dans le cadre des Amendes de Police 2014 et à titre dérogatoire, le Maire propose de soumettre au Conseil Général le projet de sécurisation de la Route de Vourvenans avec mise en place de deux chicanes, marquage au sol et panneaux de police pour un montant total de 5 742 € TTC.

Cette subvention représente 40 % du coût HT des travaux.

Décision du CM : Accord à l'unanimité pour présenter ce dossier à titre dérogatoire.  
Si négatif, sera représenté en 2015

#### **4 – TRAVAUX VOIRIE 2014**

Sébastien GORJUP fait un compte rendu de la commission des travaux du 25 juin 2014 qui a examiné les différents devis proposés pour les travaux de voirie 2014.

Le Conseil Municipal doit valider ou non les entreprises retenues par la commission.

Chemin de la Forêt (ex Chemin de l'Emprunt)

- Devis EUROVIA 597.72 € TTC OK pour la commission des travaux

Décision du CM : accord à l'unanimité

Rue du Commerce

- Devis EUROVIA 19 151,70 € TTC ) la commission des travaux a retenu EUROVIA
- Devis COLAS 13 480.00 € TTC ) COLAS = erreur sur m2
- Devis CLIMENT 24 792.00 € TTC )

Décision du CM : accord à l'unanimité

Route de Vourvenans chicane

- Devis T1 : 5 742.00 € TTC OK pour la commission des travaux

Décision du CM : accord à l'unanimité

Rue du Canal poubelles enterrées

- Devis EUROVIA 4 991.77 € TTC ) en attente ; la commune doit faire uniquement le trou
- Devis COLAS 6 829.80 € TTC )
- Devis CLIMENT 5 028.00 € TTC )

Décision du CM : accord à l'unanimité

Impasse du Pâquis

- Devis EUROVIA 15 498.60 € TTC ) la commission des travaux a retenu EUROVIA
- Devis COLAS 19 603.20 € TTC )
- Devis CLIMENT 12 199.80 € TTC )

Décision du CM : accord à l'unanimité

Route Vourvenans trottoirs

- Devis EUROVIA 1 302.88 € TTC ) la commission des travaux a retenu EUROVIA
- Devis CLIMENT 3 588.00 € TTC )

Décision du CM : accord à l'unanimité

Cour de l'école primaire

- Devis T1 4 056.00 € TTC OK pour la commission des travaux

Décision du CM : accord à l'unanimité

Grande Rue caniveaux

- Devis EUROVIA 387.24 € TTC OK pour la commission des travaux

Décision du CM : accord à l'unanimité

#### **5 – GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON DISPOSITIFS DE SIGNALISATION VERTICALE**

Le groupement de commande passé avec le Conseil Général pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire prend fin le 31/12/2014.

Le Conseil Général souhaite organiser un nouveau groupement de commande et à cet effet sollicite les communes pour y adhérer (remise : environ 40 %).

Décision du CM : accord pour adhérer au prochain groupement de commandes.

## **6 – RENOUELEMENT PERMISSION DE VOIRIE OPERATEUR ORANGE**

La Société ORANGE demande le renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public routier de la commune, arrivé à échéance.

Celles-ci ont été octroyées postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour les infrastructures de génie civil.

L'utilisation du domaine public routier donne lieu au versement d'une redevance annuelle, dont le décret du 27 décembre 2005 a fixé le montant à 38,68 € par kilomètre d'artère en souterrain et 51,68 € par kilomètre d'artère en aérien.

Décision du CM : accord pour appliquer le barème maxi à compter du 01/01/2014.

## **7 – AVIS ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU DEMANDE OPERATION DE DRAGAGE DES VOIES D'EAU DU CANAL DU RHONE AU RHIN**

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'enquête publique qui se déroule sur la commune du 06 juin 2014 au 09 juillet 2014 au titre de la loi sur l'eau relative à la demande d'opération de dragage des voies d'eau du canal du Rhône au Rhin, et du canal de Montbéliard à la Haute Saône.

Pas de fermeture du canal prévue dans l'immédiat

Décision du CM : Le Conseil Municipal ne comprend l'utilité de cette opération.

-Le canal n'est plus au gabarit Freycinet (étanchéité écluses, abaissement du niveau d'eau pour éviter les pertes en eau...).

-VNF n'ayant pas les moyens d'entretenir les fossés de part et d'autre du canal, pourquoi réaliser une dépense sur une opération sans utilité.

## **8 – DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE A36**

APRR a chargé le Cabinet GEOMEXPERT de procéder aux opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'A36 qui permet la remise foncière de ces voies aux collectivités, par actes administratifs, à titre gratuit et les frais de transferts seront également à la charges de la Société APRR.

Le Conseil Municipal doit donner son avis pour accord ou non.

Décision du CM : repère D / Chemin d'accès proximité entre l'imprimerie SCHRAAG et le bassin de rétention : avis favorable pour le rentrer dans la voirie communale

Parcelle A123 et suivante entre mur anti bruit SAPRR et canal de Montbéliard à la Haute Saône : le conseil municipal souhaite que la commune en soit attributaire

Parcelle DURIS repère 3 : la commune ne souhaite pas préempter

## **9 – DESIGNATION REFERENT COMMUNAL LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

L'arrêté préfectoral n° 2014.163.0005 du 12 juin 2014 relatif à la lutte contre l'Ambroisie dans le département du Territoire de Belfort doit être obligatoirement affiché en mairie et le Maire est tenu responsable de l'application de cet arrêté. Cet arrêté fixe l'obligation aux propriétaires, locataires, ayants droits ou occupants de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire que ce soit dans le milieu privé, privé agricole, le domaine public de l'Etat et les terrains des collectivités territoriales.

L'ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Le pic de pollinisation survient au mois de septembre déclenchant des rhinites, conjonctivites, trachéites et crises d'asthme.

La non destruction d'ambroisie constitue une infraction au regard de cet arrêté et le Maire peut par substitution faire réaliser les travaux aux frais de l'intéressé.

Décision du CM : Frédérique BELEY est désignée référent communal

## **10 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DU LYCEE DIDEROT DE BAVILLIERS**

Le Maire de Rougoutte, Guy MICLO, propose aux conseils municipaux d'adopter une motion de soutien contre la fermeture du Lycée Diderot à Bavilliers/Belfort, envisagé par le Conseil Régional de Franche Comté.

Décision du CM : Accord pour adopter cette motion afin de soutenir le corps enseignant

## DIVERS

Remerciement du président de la chasse pour la baisse de la location du droit de chasse

Pierre BARLOGIS :

- AMF : information sur baisse des dotations
- Etat civil site médian : réponse par mail du CHBM
- Décès des indigents
- Urgence pour l'aménagement du columbarium et en priorité le collectif
- Embauche d'un contrat d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 : Mr PULEO Tristan, domicilié à Châtenois les Forges

Sébastien GORJUP est chargé de faire un inventaire des produits chimiques à l'atelier municipal, dans le cadre de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.).

13 octobre 2014 repas de l'OPALES à la salle communale de Trévenans à 12 heures

Préparation de la salle à partir de 10 h

Le prix des repas livrés à domicile a un peu augmenté : 6.65 € net/personne (2€ déjà déduit)

Convocation du CM à envoyer par mail : Accord des élus par attestation individuelle

Prochaine réunion du CM : lundi 01/09 à 20 h

### Auditeurs

Mr CASOLI :

- Chicanes Route de Vourvenans : faire attention que les camions qui vont à expo piscines n'abîment pas les chicanes
- La reprise des bordures devant chez Mr NGUYEN, Route de Vourvenans, avait été évoquée lors de l'ancienne municipalité mais pas d'accord trouvé avec ce propriétaire.
- Pas de lecture ni d'approbation des délibérations prises lors du dernier conseil municipal : le Maire signale que le compte rendu de chaque conseil est adressé par mail aux élus. L'approbation du dernier compte rendu sera notifiée sur la convocation.
- Bandes de terrain entre Ets DURIS et A36 : APRR avait refusé la proposition à l'époque de l'ancienne municipalité : Question sans objet car le terrain appartient encore à l'Etat.
- Panneaux d'agglomération pas encore installés : En commande
- Fissures dans la cour de l'école : avant le rebouchage des fissures fait à l'école fin 2013, un essai concluant avait été fait sur le parking de la mairie.
- Les drapeaux ne sont pas toujours mis sur le balcon de la mairie : le Maire précise que le pavoisement est mis ponctuellement à chaque commémoration et enlevé pour conserver les drapeaux en bon état.

Mr CHARDON :

- Date d'installation du miroir en bas de la rue de la Croze : livraison cette semaine et installé ce mois.
- Problème d'écoulement chemin qui monte au-dessus de la Rue de la Croze : un devis a été demandé à l'entreprise Billotte.

Séance levée à 22 h 30